

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-20-0941 du 26/11/2020

Arrêté du 3 août 2020

ARRETE PORTANT RADIATION DES CADRES DE LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES, CLASSE NORMALE

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte radiation des cadres de la Direction générale des Finances publiques d'un inspecteur divisionnaire des Finances publiques, classe normale.

Date d'application : 24/11/2020

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT RADIATION DES CADRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES, CLASSE NORMALE.....3

**PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT RADIATION DES CADRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES, CLASSE NORMALE.**



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

ARRÊTÉ

portant radiation des cadres de la Direction générale des Finances publiques
d'un inspecteur divisionnaire des Finances publiques, classe normale

LE MINISTRE CHARGÉ DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Vu le décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 modifié relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'État, à la mise à disposition, à l'intégration et à la cessation définitive de fonctions ;
- Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié relatif au statut particulier de la catégorie A de la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2017-1391 du 21 septembre 2017 relatif au corps de catégorie A de la Direction générale des Finances publiques et à divers emplois des ministères économiques et financiers ;
- Vu la convention de rupture conventionnelle du 24 juin 2020 conclue entre la DDFiP de la LOZÈRE et M. Martial DANNOOT ;

ARRÊTE :

Article premier : Monsieur Martial DANNOOT, matricule DGFIP n° 138724, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, classe normale, est radié des cadres de la Direction générale des Finances publiques, à compter du 24 novembre 2020, date de la cessation définitive de ses fonctions.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié à qui de droit.

FAIT À PARIS, LE 3 AOÛT 2020
POUR LE MINISTRE PAR DÉLÉGATION,
L'ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES,
ADJOINT AU CHEF DU BUREAU RH-1B,

CHARLES RAVET

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Jérôme Fournel

ISSN 2268-0756